

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2024-040

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2024

Sommaire

DDETSPP /

58-2024-02-08-00004 - Arrêté fixant le calendrier pluriannuel prévisionnel d'appel à candidatures des mandataires judiciaires à la protection des majeur exerçant à titre individuel (3 pages)

Page 3

DDETSPP

58-2024-02-08-00004

Arrêté fixant le calendrier pluriannuel
prévisionnel d'appel à candidatures des
mandataires judiciaires à la protection des
majeur exerçant à titre individuel

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

Service protection des personnes vulnérables

ARRETE
**fixant le calendrier pluriannuel prévisionnel d'appel à candidatures
des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
exerçant à titre individuel**

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le code civil, notamment son article 450 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 58-2019-02-19-001 en date du 19 février 2019 fixant le calendrier pluriannuel prévisionnel d'appel à candidatures des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, pour la période 2019-2022 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°58-2023-08-21-00029 en date du 21 août 2023, portant délégation de signature à Madame Géraldine CHARLAT-SPONY Directrice Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre ;
- VU Arrêté DDETSPP du 27 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre ;
- VU l'avis du 7 février 2024 de Madame la Procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Nevers ;

ARRETE

Article 1er : abrogation

L'arrêté préfectoral n° 58-2019-02-19-001 du 19 février 2019 fixant le calendrier pluriannuel prévisionnel d'appel à candidatures des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, pour la période 2019-2022, est abrogé.

Direction Départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations
SITE RAVELIN
1, rue du Ravelin BP 54 58020 NEVERS CEDEX
tél : 03 58 07 20 30
Site internet et coordonnées contact sur :
<http://www.nievre.gouv.fr>

Les services du site RAVELIN
de la DDETSPP reçoivent
uniquement sur rendez-vous.
Demandes de rendez-vous par
courriel, courrier ou appel.

Standard : du lundi au vendredi
9h - 11h15 / 14h - 16h

Un traitement automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre pour le compte de l'État. Conformément aux articles 15 à 16 du Règlement général sur la protection des données, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure ci-contre.

Article 2 : calendrier pluriannuel prévisionnel des appels à candidatures

Le calendrier pluriannuel prévisionnel des appels à candidatures des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, est fixé comme suit :

Publication prévisionnelle des avis d'appel à candidatures	Nombre de mandataires judiciaires à la protection des majeurs susceptibles d'être agréés	Catégorie de mesures de protection
2024	2	Sauvegardes de justice, curatelles et tutelles
2025 à 2028 (recrutement sans organisation de CDA)	Recrutements de mandataires individuels équivalents aux cessations des fonctions des MI, sur liste retenue par la CDA-MI 2024	Sauvegardes de justice, curatelles et tutelles

Article 3 : notification

Le présent arrêté individuel sera notifié :

- à la Présidente du Tribunal judiciaire de Nevers ;
- au Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Nevers ;
- aux juges des contentieux de la protection du Tribunal judiciaire de Nevers, site Gambetta ;
- au juge des contentieux de la protection du Tribunal de proximité de Clamecy ;
- au juge pour enfants près le Tribunal judiciaire de Nevers.

Article 4 : publication

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Article 5 : recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et des familles, dans les deux mois à compter de sa notification.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Dijon, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, ou dans le délai de deux mois à compter de la réponse défavorable de l'administration à une demande de recours gracieux.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Direction Départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations
SITE RAVELIN

1, rue du Ravelin BP 54 58020 NEVERS CEDEX
tél : 03 58 07 20 30

Site internet et coordonnées contact sur :
<http://www.nievre.gouv.fr>

Les services du site RAVELIN
de la DDETSPP reçoivent
uniquement sur rendez-vous.
Demandes de rendez-vous par
courriel, courrier ou appel.

Standard : du lundi au vendredi
9h - 11h15 / 14h - 16h

Un traitement automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre pour le compte de l'État. Conformément aux articles 15 à 16 du Règlement général sur la protection des données, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure ci-contre.

Article 6 - exécution

Le Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre et la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nevers, le 8 février 2024

P/ Le Préfet et par délégation
La Directrice départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations

Par subdélégation
P/La Directrice, DDETSPP de la Nièvre
Le Chef de service PPV
Renaud COUTELLE

Direction Départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations
SITE RAVELIN

1, rue du Ravelin BP 54 58020 NEVERS CEDEX
tél : 03 58 07 20 30

Site internet et coordonnées contact sur :
<http://www.nievre.gouv.fr>

Les services du site RAVELIN
de la DDETSPP reçoivent
uniquement sur rendez-vous.
Demandes de rendez-vous par
courriel, courrier ou appel.

Standard : du lundi au vendredi
9h - 11h15 / 14h - 16h

Un traitement automatisé de données à caractère
personnel est mis en œuvre pour le compte de
l'État. Conformément aux articles 15 à 16 du
Règlement général sur la protection des données,
toute personne concernée bénéficie d'un droit
d'accès et de rectification à ses informations à
caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du
service dont l'adresse figure ci-contre.